

AVIS PUBLIC**DÉROGATION MINEURE**

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 12 juin 2018 à 20 h au chalet de parc de la Tortue à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Site visé par la demande : 133, rue Dulude

Nature et effets de la dérogation mineure :

Cette demande de dérogation mineure concerne l'aménagement d'une entrée charretière et d'une aire de stationnement et vise à :

- Permettre la présence d'une entrée charretière d'une largeur de 9,76 m, alors que le Règlement de zonage n° 901 prévoit une largeur maximale de 6,70 m;
- Permettre l'implantation d'une aire de stationnement dans le triangle de visibilité alors que le Règlement de zonage n° 901 l'interdit.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 23 mai 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier